

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2018

Présents : MM et Mmes. SALLES Daniel, ANDRE Pascal, CARCOUET Alexandre, MULA José, SWITEK Samuel, GRIMARD Jean-Pierre, CASSOUX Brice, PLANCHE Philippe, TEXIER Emmanuelle, BORREL Marina, RUARD Aurélie, BOUCHET-BAINAT Isabelle.

Excusés : M. BAJADA Bruno et Mme DUTHEIL Aurore.

1. Désignation du secrétaire de séance : BRICE CASSOUX

2. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mars 2018

Monsieur le Maire a demandé s'il y a des remarques sur le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'ayant été faite, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

3. Opération COCON63² : informations

La phase diagnostic de Cocon 63² vient de s'achever. Il comprend une analyse détaillée des surfaces à isoler et des éventuelles contraintes techniques.

Un chiffrage des travaux connexes a été fait : il s'agit de la dépose du chauffage, de la reprise de l'étanchéité et la structure lumineuse de la scène (840 euros HT).

Les travaux d'isolation des combles perdus s'élèvent à :

		Centre culturel Jacques	
		Brun	Total général
Synthèse financière avec une isolation conventionnelle		Surface isolée	341 m ² / 341 m ²
	Dépenses	Budget travaux (€HT)	26 070 € / 26 070 €
		Budget MOe (€HT)	1 834 € / 1 834 €
	Recettes	Aide TEPCV	15 642 € / 15 642 €
		Aide Feder MOe	1 467 € / 1 467 €
		Aide CEE	2 610 € / 2 610 €
	Bilan	Reste à charge (€HT)	8 185 € / 8 185 €
		Taux de financement	71%

Le taux d'aide au titre du TEPCV (Territoire à Énergie Positive) est au maxi ; le cout pour la commune s'élèverait 8 185 euros HT, soit un autofinancement de 29%

Délibération n°2018-24

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser les travaux d'isolation des combles perdus non aménageables ou des rampants pour les bâtiments listés en annexe 01 ;
- d'inscrire les crédits budgétaires correspondants ;
- de réaliser l'ensemble des travaux connexes identifiés lors des diagnostics (et rappelés en annexe 02 de la présente) avant le lancement des travaux d'isolation à réaliser dans le cadre de l'opération Cocon 63-2, prévus à partir d'octobre 2018 ;
- de céder au Département les droits à valoriser les Certificats d'Économie d'Énergie pour les travaux d'isolation réalisés dans le cadre de l'opération COCON63²
- d'attester que les travaux d'isolation réalisés dans le cadre de l'opération COCON63-2 ne feront l'objet d'aucune valorisation en propre ou par l'intermédiaire d'un autre tiers que la société TOTAL

4. Traverse de bourg : informations

La réunion publique prévue pour présenter aux riverains le projet de traverse de bourg aura lieu mardi 15 mai 2018 à 19h30 à la salle multimédia. Une réunion de travail préparatoire est fixée la semaine d'avant. Une communication sera faite via le Paijase.

Le projet, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Départemental, s'élève à 260 000 euros TTC. La participation de la Commune s'élève à 116 000 euros. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention définissant les conditions de réalisation et d'entretien de la route départementale à aménager.

Délibération n°2018-25

5. PLUI : informations

Rencontre avec le Bureau d'Etudes le 13 mars en mairie afin de faire le point sur les modifications à apporter sur le PLU d'Egliseneuve.

Une réunion du groupe de travail Limagne des Buttes concernant le PLU-H communautaire a eu mardi 24/04 à 16h30 à Egliseneuve avec

- 16h30 - 18h00 Visite terrain (secteur OAP/extension du Mas/limites zone A et N) sur commune d'Egliseneuve
- 18h00 - 20h00 Réunion du groupe territorial Limagne des Buttes et Billom (zonage A et N, TVB, première éléments de règlement)

Pour répondre à la demande de diminution de zones constructibles, il est éventuellement prévu de :

- Supprimer les espaces verts et prairies du lotissement Champlong (5 000 m² environ)
- Diminuer la surface entre les Escuits et les Ribeyres (topographie inadéquate)
- Transformer la zone centrale du Mas en zone « verger » ou « jardins »

6. Rénovation salle des fêtes Jacques Brun

Afin de compléter les dossiers de demandes DETR et FIC, des devis manquants ont été demandés ; l'estimation globale est la suivante :

ESTIMATION TRAVAUX RENOVATION SALLE DES FETES (TTC)

Carrelage (fournitures et pose)	24 581,28 €
Volets roulants	15 800,00 €
Chauffage clim (alternatives en cours de chiffrage)	55 102,00 €
Peinture	17 260,00 €
Electricité	3 000,00 €
Isolation plafonds (COCON63 ²)	9 822,00 €
Maîtrise d'œuvre	8 000,00 €
TOTAL	133 565.28 €

Le mode de chauffage n'est pas encore fixé, d'autres devis sont en cours

7. Mairie + travaux annexes : informations

MENUISERIES

- pose tablettes bois en cours
- en attente jupe la poste pour réaliser la banque accueil,
- en commande Eternit pour façade,

PLATERIE/PEINTURE

- peinture terminée

REVETEMENT DE SOLS

- résine /ragréage réalisés,
- intervention pour pose sol 2 mai

ELECTRICITE

- pose luminaires réalisée, et appareillage en cours,

Pour mémoire :

- En façade : alimentation pour éclairage extérieur à laisser en attente derrière le bardage,
- Faire essai alarme incendie en fin de travaux avec BET,

PLOMB/SANIT/VENT

- Sanitaire existant : WC à poser après pose revêtement sol,
- Pompe à Chaleur posée en façade, à terminer semaine 17,

COMMUNE :

- Signalétique "MAIRIE" en façade, à voir pour adapter l'éclairage.
- Faire déplacer boîtier Téléphone (Orange) en cours,
- La Poste : Boîtes aux lettres, faire réaliser un socle béton de 80/60cm,

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a profité de la présence des artisans pour faire des travaux annexes, en particulier le renforcement de la cage d'escalier qui se fissurait de plus en plus, ainsi que la rénovation de la salle annexe (salle personnel et WC).

Le chiffrage est le suivant :

ENTREPRISE LAROCHE	Cloison WC, bar, peinture murs, ...) salle personnel	2 168,39 €
ENTREPRISE PAIS	Ragréage, résine et lames PVC salle personnel	1 843,34 €
ENTREPRISE CUBIZOLLE	Electricité entrée et salle personnel	2 835,00 €
ENTREPRISE TIXIER	Maçonnerie renforcement escalier	5 159,04 €
ENTREPRISE ESPRIT BOIS	Eternite bar + plan de travail + eternite extérieure	2 500,00 €
BRICO DEPOT	Meubles cuisine + évier	500,00 €
ENTREPRISE JAKUBOWSKI	Signalétique extérieure mairie	1 000,00 €
	TOTAL	16 005,77 €

La rampe d'accès pour PMR devra aussi être comptabilisée.

8. Parking cimetière : informations

Un bornage a été fait pour délimiter précisément la parcelle ZC 34 au nord de la parcelle, afin de prévoir le futur parking. Travaux prévus en juin : places de stationnement + place PMR (personnes à mobilité réduite). Les stèles 14/18 seront installées le long du mur du cimetière.

9. Achat véhicule services techniques : informations

En vue de remplacer le C15, un Renault Master d'occasion 115ch DCI de 2012 (115 000 km) a été acheté pour un montant de 8 000 TTC à l'EARL La Borie (Saint-Bonnet).

Le remplacement de l'auto-laveuse, du moins la partie aspirateur, est à prévoir. Des devis ont été demandés.

10. Convention droit de passage servitude ANC aux Maisons Basses

M. et Mme CHAPEY aux Maisons Basses envisagent la réalisation d'un assainissement non collectif sur la parcelle cadastrée C 1205, propriété communale.

Les travaux consistent à implanter une canalisation d'eaux usées, une fosse toutes eaux avec regard de visite et un épandage, une canalisation d'eaux pluviales et un drain d'eaux pluviales avec rejet des susdites eaux pluviales en direction de la mare.

Aussi, il convient d'autoriser une servitude sur la parcelle communale C 1205 afin de créer un système d'assainissement non collectif conforme.

Délibération n°2018-26

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser une servitude sur la parcelle communale C 1205 afin de permettre à M. et Mme CHAPEY de créer un système d'assainissement non collectif conforme.

11. Indemnité stagiaire

Monsieur le Maire informe les élus que Madame Camille DELVAL est en stage à la mairie depuis presque 8 semaines. Selon la convention signée avec son établissement, aucune indemnité n'est prévue. Néanmoins, au vu de son implication et du travail très sérieux qui a été fourni, Monsieur le Maire propose de lui verser une gratification.

Vu le Code de l'Education articles L612-8 à L612-14 et D612-56 à D612-60,

Vu la Loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu la Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014,

Vu le Décret n° 2015-1359 du 26 octobre 2015,

Le montant de la gratification est fixé à un niveau minimal de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale fixé à 25 euros, soit 3.75 euros par heure de stage.

Chaque période au moins égale à 7 heures de présence, consécutives ou non, est considérée comme équivalent à un jour et chaque période au moins égale à 22 jours de présence, consécutifs ou non, est considérée comme équivalent à un mois.

Au vu de la période d'accueil, la présence effective de l'agent est de 22 jours pour mars et 11 jours pour avril.

On obtiendrait une gratification de :

$(22 \times 7) \times 3,75 \text{ euros} = 577.50 \text{ euros}$ pour mars 2018

$(11 \times 7) \times 3.75 \text{ euros} = 288.75 \text{ euros}$ pour avril 2018

Cette gratification minimale est exonérée de charges sociales pour l'employeur et la stagiaire.

Délibération n°2018-27 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de verser une gratification à Madame Camille DELVAL selon les conditions présentées ci-dessus.

12. Groupement de commande sécurité incendie

Proposition de la comcom de faire un groupement de commande qui porterait à partir de 2019 sur la vérification et la maintenance des équipements de sécurité incendie (maintenance préventive et la maintenance corrective, effectuées lors de visites annuelles) :

- les extincteurs et RIA (robinets d'incendie armés)
- les alarmes de type 4 flaires ou autonomes
- les équipements de désenfumage

Il pourrait également comprendre :

- le renouvellement et l'acquisition de matériel (extincteurs, RIA,...)
- la conception, la fourniture et la pose de signalétique réglementaire (plan d'évacuation, plan d'intervention,...)

Accord de principe du conseil municipal.

13. Budget assainissement : DM n°1

Monsieur le Maire informe que la somme inscrite au BP2018 du budget annexe Assainissement au chapitre 014 article 706129 (versement de la redevance à l'Agence de l'Eau) n'était pas suffisante (3500 euros au lieu de 4000 euros), et qu'il y a lieu de procéder au virement de crédits suivant :

CREDITS A OUVRIR					Montant
Sens Section		Chap	Art.	Op	
D	F	014	706129		Reversement redevance modernisation Agence de l'Eau
Total					500 €
CREDITS A REDUIRE					
Sens Section		Chap	Art.	Op	
D	F	011	6063		Fournitures entretien petit équipement
Total					- 500 €

Délibération n°2018-28 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de procéder à la Décision Modificative n°1 proposée ci-dessus sur le budget annexe Assainissement.

14. Questions diverses

- **Randonnée du 6 mai**
- **SIBEM : nouveau cuisinier**
- **Locations salle de la Barrière :**

Délibération n°2018-29 :

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer, à compter du 1^{er} mai 2018, le prix de location de la salle de la Barrière de la façon suivante :

Location salle de la Barrière

- | | |
|------------------------------|-------|
| - Habitants d'Egliseneuve | 75 € |
| - Habitants hors Egliseneuve | 150 € |

PROCHAIN CONSEIL MUNIICIPAL LE 14 JUIN 2018